

# ALLOCATIONS D'ÉTUDES

## Et si j'y avais droit ?

Rendez-vous sur notre site internet :

[www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be)



## Pour qui ?

L'allocation d'études ou bourse d'études est une aide financière qui peut être octroyée aux élèves de l'enseignement **secondaire** et aux étudiants du **supérieur**.

## Quelles sont les conditions ?

Pour bénéficier d'une allocation d'études, différents critères et conditions seront pris en compte, dont principalement les revenus du ménage et les revenus cadastraux ou de loyers.



Un changement récent dans votre situation financière (perte d'emploi, divorce, décès, maladie...), peut être pris en compte, sous certaines conditions, et permettre l'octroi d'une allocation spécifique.

## Comment introduire sa demande ?

Chaque année, **à partir de juillet et jusqu'au 31 octobre**, vous introduisez une demande via notre site internet.

Deux possibilités s'offrent à vous sur [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be)

**Le formulaire électronique** à compléter en ligne. Il permet une démarche simplifiée, sécurisée et sans frais.



ou

**Le formulaire papier (PDF)** à télécharger et imprimer. Puis à compléter et à renvoyer obligatoirement par courrier postal recommandé.



Pour que votre dossier soit recevable, vous devez disposer, à la date de la demande, d'une composition de ménage établie en Belgique.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet.



Centre d'appel

Numéro Vert - Gratuit

**0800 11 869** du lundi au jeudi de 09h à 12h

Les informations reprises dans cette brochure sont toujours susceptibles de changements.